

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 8 décembre 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-neuf novembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Sébastien HUART, Bernard PAUTET, (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Géraldine PICAULT, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Dominique BERNARD, pouvoir donné à Dominique COUDRAY

Chantal WALTER, pouvoir donné à Micheline MAINGUET

Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART

Cécile PALLATIN, pouvoir donné à Sylvie CABEZAS

Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Absents excusés: Martine BERNARD, Thomas MERCIER,

Secrétaire de séance : Raynald BEAUFILS

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Il est présenté au Conseil municipal l'ensemble des décisions prises par M. le Maire au cours de l'année 2016 qui s'achève, conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire du personnel)

Rapporteur : Patricia ZEISS

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités et conformément aux textes, le Conseil municipal sur proposition de Patricia ZEISS, adopte à l'unanimité la délibération instituant le nouveau régime indemnitaire du personnel applicable au 1^{er} janvier 2017.

1.2 Création d'un service mutualisé de police municipale

Rapporteur : Bernard PAUTET

La Communauté d'agglomération du Val Parisis propose la mise en commun avec ses communes membres d'une brigade de police intercommunale mutualisée, opérant le soir et de nuit, sur le territoire des communes de l'agglomération entre minuit et 5 heures. Compte tenu de l'intérêt de ce projet de création d'une police municipale mutualisée, vecteur d'un accroissement de la tranquillité des administrés, le Conseil municipal, ouï l'exposé de Bernard PAUTET, approuve à l'unanimité ce projet de création.

1.3 Approbation du règlement de mise à disposition de moyen relatif au système d'information géographique (CSIG)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le règlement de mise à disposition de moyens entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et chaque commune du territoire. M. le Maire rappelle que la mise en place du SIG a pour objectif de :

- faciliter la mutualisation, l'échange et les acquisitions de données géolocalisées sur le territoire
- mutualiser le matériel de stockage, de gestion et de diffusion de données
- mettre en œuvre, partager et faire évoluer des outils communs
- sauvegarder, inventorier et cataloguer les données disponibles

Après présentation par M. le Maire le Conseil municipal à l'unanimité autorise la signature dudit règlement avec M. le Président de la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

1.4 Approbation des rapports 1 à 5 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, approuve les rapports :

Rapport 1

Concernant l'ajustement des attributions de compensation 2016 au titre de l'aménagement de la ZAC Ermont Eaubonne

Rapport 2

Concernant l'évaluation des charges transférées pour l'intégration de la commune de Frépillon

Rapport 3

Relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de l'assainissement

Rapport 4

Correspondant à l'évaluation des charges transférées au titre de la lutte anti tag

Rapport 5

Corrélatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la prévention spécialisée, le service emploi, le tourisme et l'éclairage public

1.5 Dissolution du syndicat intercommunal Frépillon, Bessancourt pour le CES

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aujourd'hui de se prononcer uniquement sur la dissolution du syndicat et d'accepter la répartition de l'actif et du passif.

En ce qui concerne le foncier, il se réserve le droit après interrogation des services de l'Etat de rester propriétaire en indivision avec la commune de Bessancourt.

Enfin, il a été convenu lors du dernier comité syndical que la commune de Bessancourt conserverait une bande foncière pour la coulée verte, qu'elle installerait un équipement sportif sans construction et réserverait un emplacement pour la future parcelle qui reliera la coulée verte à la nouvelle forêt.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2.1 Approbation du contrat d'intérêt national (CIN « aux franges de la forêt de Pierrelaye »)

Rapporteur : M. le Maire

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, M. le Maire propose de délibérer sur l'approbation du contrat d'intérêt national « aux franges de la plaine de Pierrelaye ». Ce contrat a pour vocation de faciliter la réalisation de grands projets par le partenariat renforcé entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques publics et privés.

Le CIN est adopté à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt pour la commune de Frépillon de voir entre autre l'aboutissement du boisement de la plaine de Pierrelaye.

2.2 Transfert dans le domaine privé de la commune de Frépillon des parcelles cadastrées A 2035 et AE 247

Rapporteur : M. le Maire

Par arrêté en date du 19 mai 2016, Monsieur le Préfet a transmis à la commune la liste des biens vacants et sans maîtres susceptibles d'être intégrés dans le domaine privé de la commune.

Après accomplissement des mesures de publicité, M. le maire propose le transfert des parcelles A 2035 d'une superficie de 240 m² ainsi que la parcelle AE 247 d'une contenance de 42 m².

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. FINANCES

3.1 Garantie d'emprunts à la société EFIDIS SAHLM dans le cadre de la construction de logements sociaux route de Villiers Adam

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de garantir les emprunts contractés par la société EFIDIS pour un montant total de 4 996 570 €. Il rassure les conseillers sur le risque quasi nul pour la commune et souligne l'intérêt que la garantie apporte par l'attribution d'un contingent de 20 % lors de l'attribution des logements à la commune.

Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, s'engage à garantir les emprunts contractés par EFIDIS.

3.2 Redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux concernant les réseaux de distribution en électricité

Rapporteur : Pascal DERCHE

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Pascal DERCHE, conseiller municipal délégué, adopte à l'unanimité l'instauration de la redevance pour occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

3.3 Versement d'une subvention aux associations dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques

Rapporteur : Patricia ZEISS

Pour la 2^{ème} année consécutive, 3 associations Frépillonaises assurent l'animation d'ateliers sportifs dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques dans les écoles, les lundi et vendredi, du 1^{er} septembre 2016 au 5 juillet 2017.

Compte tenu des frais (personnel, matériel), il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 1 200 € à l'UKT (club de karaté), 4 250 € à Balle de match (club de tennis) et 1 728 € au FB2M (club de hand ball).

La délibération est adoptée par 18 voix pour et 1 abstention.

3.4 Fixation des tarifs des services publics communaux 2017

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des services publics communaux pour l'année 2017 tels qu'arrêtés ci-dessous :

	2016 (en €)	2017 (en €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	443,00	452,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	831,00	848,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 106,00	1 128,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	167,00	170,00
Dito pour les associations	83,30	85,00
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	66,00	67,00
Dito pour les associations	34,00	35,00
Vacation de régisseur	221,00	225,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,35	2,40
Droit de place – vente occasionnelle	116,00	118,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	196,00	200,00
Concession emplacement sans caveau 30 ans	403,00	411,00
Concession emplacement sans caveau 60 ans	806,00	822,00
Concession avec caveau ou coffre circulaire 30 ans / 1 ^{ère} attribution	1 570,00	1 601,00
Concession avec caveau ou coffre circulaire 60 ans / 1 ^{ère} attribution	1 970,00	2 009,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre circulaire 30 ans	410,00	418,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre circulaire 60 ans	820,00	836,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 30 ans	550,00	561,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 60 ans	750,00	765,00
Concession cavurne renouvellement 30 ans	125,00	127,00
Concession cavurne renouvellement 60 ans	250,00	255,00
Vacation de police	21,70	22,13
Taxe débits de boisson	93,00	95,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00
Redevance terrasse par m ²	10,00	10,00

3.5 Décisions modificatives – budget communal

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose, compte tenu de la nécessité d'ajuster les dépenses et recettes sans modifier l'équilibre du budget, de prendre des décisions modificatives. Ces décisions concernent deux opérations d'ordres, l'inscription de l'acquisition d'un bien immobilier avec sa recette correspondante et un virement de crédit pour budgéter l'achat d'un véhicule de service.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

3.6 Autorisation à M. le Maire de contracter un emprunt

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à contracter un emprunt de 300 000 € pour l'acquisition d'un bien immobilier.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un achat qui s'avérera d'intérêt public à plus ou moins long terme. Enfin, il précise que le recours à l'emprunt a été privilégié compte tenu des taux n'excédant pas, en ce moment, 1 % d'intérêt.

Le conseil est à l'unanimité favorable.

3.7 Concours du receveur municipal et attribution d'indemnité

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose d'une part de délibérer sur l'octroi par principe d'une indemnité au receveur nouvellement nommé et par une 2^{ème} délibération le versement de l'indemnité allouée au titre des exercices 2013-2014 et 2015.

Il propose que soit versé au receveur un montant de 60,5 % de la somme demandée, la déduction correspondant au pourcentage de baisse que la commune s'est vue infliger sur sa DGF.

Le Conseil municipal, par 10 voix pour 7 voix contre et 2 abstentions, accorde au receveur municipal la somme de 403,74 € net.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h45.
